

After which, Mr. *Viger* informed the House, that His Excellency the Governor in Chief, being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth, That the Petitioners are by Law vested with the possession of the Building appropriated for holding the Courts of Justice in the said District, and they therefore consider it their duty to represent to the House the state of the said Building, and what they consider as essential for the preservation thereof. That the Petitioners find that much repair is now wanted to the said Building, as well externally as internally, and which cannot be made without considerable expense, nor can the Building be preserved from rapid decay, unless some means be taken to provide for the frequent repairs which become necessary to be made thereto. That every Public Building in this country, of the extent of the said Court House, requires the constant attention of some person, to cause immediate repairs to be made of the occasional injuries which arise thereto, from the weather and other causes; as by such timely precaution, a damage of much greater extent is avoided, and the Building kept in good order. But as no person is charged to attend to this object, much damage has already arisen, and must necessarily arise to the Building in future, from this cause. The Petitioners therefore humbly pray, that the House will be pleased to take the premises into consideration, and to adopt such means to prevent in future the injuries above stated, as, in its wisdom, it shall see meet.

On motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *M'Cord*,
Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons and papers.

Ordered, That Mr. *Viger*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *M'Cord*, Mr. *Bruneau*, and Mr. *Dumont*, do compose the said Committee.

Mr. *Viger* read in his place a Petition from the Honourable *Isaac Ogden*, Esquire, one of the Puisné Judges of the Court of King's Bench for the District of *Montreal*, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. *Viger* informed the House, that His Excellency the Governor in Chief, being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth, That the Petitioner has had the honour of being one of His Majesty's Judges in this Province, for upwards of thirty years last past. That the severe and constant attention to the duties of his Office, especially for the last few years, has produced a complaint or malady, which for the last twelve months has increased to so alarming a degree, that the Petitioner finds it to be necessary to resort to the best Surgical aid that can be procured, which he fears will oblige him to apply for leave to seek it in *England*. This the Petitioner would have long since done, but for the oppressed and loaded state of business in the Court of King's Bench, requiring the aid of a full Bench. That as the Petitioner will necessarily be absent for two years from next Spring, without another Judge should be appointed, the public business of the Court must be impeded. To avoid this, the Petitioner proposes to retire from his seat on the Bench, provided, and on the express condition, that he may be allowed and may receive his full Salary during his life. This condition the Petitioner conceives will be thought reasonable and just, when his long services are considered; that his health has been sacrificed in the public service; that he has now arrived at the advanced age of seventy-seven years, and from his infirmities, in the course of nature, only a small span can be supposed to be allotted to him; and also that a less allowance will not subsist him and his large family, in a voyage to *England*. All which the Petitioner submits to the consideration of the House.

Après quoi Mr. *Viger* a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur en Chef, étant informé de l'objet de ladite Pétition, consent à ce que la Chambre procède sur icelle, ainsi qu'elle le jugera convenable.

Et alors ladite Pétition a été reçue et lue; exposant, Que les Pétitionnaires se trouvent chargés et en possession par la Loi de la Bâtisse appropriée pour y tenir les Cours de Justice, dans ledit District, et comme tels ils considèrent qu'il est de leur devoir de représenter à la Chambre l'état de ladite Bâtisse, et ce qu'il est nécessaire de faire pour la conservation d'icelle. Que les Pétitionnaires trouvent qu'il est maintenant nécessaire de faire à ladite Bâtisse beaucoup de réparations tant extérieures qu'intérieures, ce qui ne peut s'effectuer sans des dépenses considérables, et que la Bâtisse ne peut que tomber en ruines, à moins qu'il ne soit adopté des mesures pour pourvoir aux fréquentes réparations qu'il est nécessaire d'y faire. Que toute Bâtisse publique de l'étendue de ladite Maison de Justice requiert, en ce Pays, le soin constant de quelques personnes pour y faire faire sans délai les réparations occasionnées par les injures du tems ou autres causes; vû que par telle précaution un dommage d'une plus grande étendue peut être évité, et la Bâtisse conservée en bon ordre. Mais que n'y ayant aucune personne chargée du soin de cet objet, des dommages considérables ont déjà eu lieu, et la Bâtisse ne peut nécessairement que souffrir à l'avenir par cette raison. En conséquence les Pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à la Chambre prendre le contenu de ladite Requête en considération, et adopter telles mesures pour prévenir à l'avenir les dommages ci-dessus mentionnés, que, dans sa sagesse, elle trouvera convenables.

Sur Motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *M'Cord*,
Résolu, Que ladite Pétition soit référée à un Comité de Cinq Membres, pour faire rapport sur icelle, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes et papiers.

Ordonné, Que Mr. *Viger*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *M'Cord*, Mr. *Bruneau* et Mr. *Dumont* composent ledit Comité.

Mr. *Viger* a lu, à sa place, une Pétition de l'Honorable *Isaac Ogden*, Ecuyer, un des Juges Puînés de la Cour du Banc du Roi, pour le District de *Montréal*, dont le nom y est soussigné.

Après quoi Mr. *Viger* a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur en Chef, étant informé de l'objet de ladite Pétition, consent à ce que la Chambre procède sur icelle, ainsi qu'elle le jugera convenable.

Et alors ladite Pétition a été reçue et lue; exposant, Que le Pétitionnaire a eu l'honneur d'être un des Juges de Sa Majesté en cette Province, depuis trente ans passés. Que l'assiduité pénible et constante à remplir les devoirs de son Office, surtout durant les dernières années, lui a occasionné une indisposition ou maladie qui, depuis les derniers douze mois, est devenue alarmante, à un tel point, qu'il trouve nécessaire d'avoir recours aux plus habiles Médecins qu'il soit possible de se procurer, et que pour ce faire, il craint fort d'être obligé de demander un congé pour passer en *Angleterre*. Que le Pétitionnaire auroit déjà fait cette demande si ce n'eût été rapport aux affaires pressantes et multipliées de la Cour du Banc du Roi qui demandent la présence de tous les Juges. Que les affaires publiques de la Cour se trouveroient de toute nécessité arrêtées s'il n'étoit nommé un autre Juge; le Pétitionnaire ne pouvant être moins de deux années absent, à compter du Printemps prochain. Afin d'éviter cet inconvénient le Pétitionnaire offre de résigner le siège qu'il occupe sur le Banc, pourvu et à la condition expresse qu'il lui soit alloué et qu'il puisse recevoir ses Appointemens en entier sa vie durant. Le Pétitionnaire conçoit que cette offre sera trouvée juste et raisonnable, si l'on considère ses longs services; qu'il a sacrifié sa santé pour le service public; qu'il a maintenant atteint l'âge avancé de soixante et dix-sept ans, et que, d'après le cours de la nature, ses infirmités ne lui permettent d'espérer que peu d'années à vivre; et en outre qu'une moindre allouance ne pourroit l'aider à le soutenir lui et sa famille, surtout pour un Voyage en *Angleterre*. Le tout néanmoins soumis à la considération de la Chambre.

Référé.

Pétition du
Juge Ogden de-
mandant une
Pension.